



Forge du XVIIIème siècle

Mairie de

Montastruc de Salies

20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, ARTIGUES, M. ESQUERRE, BOUE, CALVET, Mme DUCHEIN.

Absents excusés : M. BUFFALAN, Mmes ESTRADE, MAYLIN

Secrétaire de séance : Guylaine DARMANI

La séance est ouverte à 19 h 15.

1° - Modification des statuts du SICASMIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les statuts du SICASMIR nécessitent une modification en vue du retrait et de l'adhésion de communes : retrait de la commune de Martisserre et adhésion des communes de Barbazan, Cires, Coueilles, Mayregne, St-Ferréol-en-Comminges, Signac ainsi que l'adhésion de la commune de Montréjeau à la compétence optionnelle aide et accompagnement à domicile au 1^{er} janvier 2023. Ces nouveaux statuts entreront en vigueur par arrêté préfectoral sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée requise des assemblées délibérantes. Monsieur le Maire demande de se prononcer.

La modification des statuts a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2° - Délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail

Monsieur le Maire rappelle que depuis la loi 2001-2 du 3 janvier 2001 le temps de travail hebdomadaire avait été fixé à 35 heures/semaine avec une durée annuelle de 1607heures. Cependant les collectivités avaient la possibilité de conserver le temps de travail mis en place antérieurement. La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale est venue remettre en cause cette possibilité imposant désormais de respecter la règle des 1607 heures annuelles de travail. En ce qui concerne, notre commune, les agents exercent leurs fonctions à temps non complet, les 1607heures seront donc proratisées.

La journée de solidarité (7 heures) mise en place par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 devra être mise en place, les heures seront proratisées pour les agents de la Commune. Elles seront faites ainsi qu'il suit :

 Pour le secrétariat, la semaine précédant le vote du budget,

 Pour le service entretien voirie : la semaine précédant la fête locale ;

 Pour le service entretien des bâtiments communaux, la semaine précédant la

 rentrée scolaire.

Ces propositions ont été soumises au Comité Technique Paritaire du CDG qui les a validées.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte ces propositions qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2023.

3° - Travaux bâtiment Ecole de St-Martin. Demande aide financière

En l'absence de tous les devis, cette question sera étudiée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

4° - Participation à la mise en concurrence en protection sociale complémentaire du CDG 31

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les collectivités locales de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs salariés tant en prévoyance qu'en santé. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose ses services pour une mise en concurrence des compagnies d'assurance afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Monsieur le Maire propose de participer à cette mise en concurrence.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- La Communauté de Communes « Cagire Garonne Salat » souhaite verser une subvention de 1000€ à une nouvelle association « Les Eleveurs de la Brique Rose ». Elle demande l'avis de toutes les communes membres. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.
- Information de la journée randonnée en VTT le 19 novembre 2022 au Départ de Chein Dessus et qui passera par le quartier de la Ribereuille.
- Présentation du bilan d'activités du SDEHG et du CDG 31

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 20H.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 14 novembre 2022

La secrétaire de séance,
Guylaine DARMANI



Le Maire,
Bertrand LACARRERE

